

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DGRI 28 – Subventions (80.000 euros) et conventions à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2018 »

M. Hermano SANCHES RUIVO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer des subventions à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets « Label Paris Europe 2018 » ;

Sur le rapport présenté par Hermano SANCHES RUIVO au nom de la 7^{ème} Commission.

Délibère

Article 1 : une subvention de 10 000 euros est attribuée à l'association Réseau Européen de Recherche et d'Action en Contentieux Pénitentiaire (n° SIMPA 190141 – Dossier 2018_05931), dont le siège social se situe 4 Rue Cité Moynet 75012 Paris, pour son projet « Replacer la prison dans la Cité : intégrer les personnes détenues à la société numérique » ;

Article 2 : une subvention de 6 000 euros est attribuée au collège Jean Baptiste Clément, situé 26 rue Henri Chevreau, 75020 Paris, pour son projet « Les J.O De Jean Baptiste Clément » ;

Article 3 : une subvention de 9 000 euros est attribuée à l'association Kidilangues (n° SIMPA 21019 – Dossier 2018_05922), dont le siège social se situe 28 Rue des Quatre Frères Peignot 75015 Paris, pour son projet « Le Rallye d'Europe » ;

Article 4 : une subvention de 5 000 euros est attribuée au centre culturel Institut Cervantes Paris (n° SIMPA 188087 – Dossier 2018_05892), dont le siège social se situe 7 Rue Quentin Bauchart, 75008 Paris pour son projet « Parle-moi d'Europe » ;

Article 5 : une subvention de 6 750 euros est attribuée à l'association Le retour de Zalumée (n° SIMPA 20974 – Dossier 2018_05874), dont le siège social se situe 20 Rue Edouard Pailleron MDCA BAL 138 75019 Paris, pour son projet « Globe Reporters, élections européennes 2019 » ;

Article 6 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association EuroCité, le think tank européen (n° SIMPA 189947 – Dossier 2018_05955), dont le siège social se situe 37 Avenue Jean Moulin 75014 Paris, pour son projet « EuroCiné » ;

Article 7 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Babel International (n° SIMPA 189933 – Dossier 2018_05904), dont le siège social se situe 226 Rue Saint Denis 75002 Paris, pour son projet « Tales of the Afterwar » ;

Article 8 : une subvention de 7 500 euros est attribuée à l'association La Fabrique des Impossibles (n° SIMPA 43443 – Dossier 2018_05872), dont le siège social se situe 22 Avenue de Saint-Ouen 75018 Paris, pour son projet « SommoS, création artistique, participative et citoyenne pour la solidarité » ;

Article 9 : une subvention de 5 750 euros est attribuée à l'association Théâtre de l'Atalante (n° SIMPA 41224 – Dossier 2018_05935), dont le siège social se situe 10 Place Charles Dullin 75018 Paris, pour son projet « Pyka Puppet (F)estival » ;

Article 10 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Ensemble contre la peine de mort (n° SIMPA 48241 – Dossier 2018_05871), dont le siège social se situe 53 Rue Patay 75013 Paris, pour son projet « Éducation des jeunes aux valeurs fondamentales des droits de l'homme et de l'abolition de la peine de mort » ;

Article 11 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Culture et Liberté, Association Nationale pour le Développement Culturel et Solidaire (n° SIMPA 1002 – Dossier 2018_05911), dont le siège social se situe 5 Rue Saint Vincent de Paul 75010 Paris, pour son projet « 1918 - 2018 - 2118. Un regard vers le passé et vers l'avenir. Rencontre franco-allemande-hongroise » ;

Article 12 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Élan Interculturel (n° SIMPA 40981 – Dossier 2018_05884), dont le siège social se situe 82 Avenue Denfert-Rochereau 75014 Paris, pour son projet « Festivals Artivistes – L'Art au Service de l'Identité européenne » ;

Article 13 : une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'Association Électeurs en herbe (n° SIMPA 190057 – Dossier 2018_05913), dont le siège social se situe 17 Rue Oberkampf 75011 Paris, pour son projet « Électeurs en Herbe, parcours, « Élections européennes 2019 » » ;

Article 14 : Les dépenses correspondantes seront imputées à hauteur de 80 000€ sur le budget de la Ville, au titre des relations internationales, exercice 2018 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO